



INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Service état civil

Administration communale de Ganshoren
Avenue Charles-Quint 140
1083 Ganshoren

Introduction

Le but de ce document est de vous fournir de manière simple toutes les informations nécessaires sur le traitement de vos données à caractère personnel par le service état civil dans le cadre de l'administration de ses tâches quotidiennes.

Traitement des données à caractère personnel

Les données traitées sont :

- Nom et prénom
- Adresse
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de registre national
- Numéro(s) de téléphone
- État civil
- Situation familiale et évolution (naissance, décès, vie commune, etc.)
- Situation privée ayant un impact fiscal
- Extrait de casier judiciaire
- Genre
- Photo d'identité (pour l'abonnement de transport)
- Attestation de santé/Données médicales.

Ces données sont utilisées pour :

- La délivrance d'un acte d'état civil
- La gestion des concessions
- La délivrance de copies d'extraits d'actes
- La déclaration de naissance
- La déclaration de reconnaissance pré-/post-natale
- La déclaration de décès
- La déclaration de mariage
- La cohabitation légale
- La cessation de cohabitation légale
- La déclaration de changement de prénom
- La déclaration de changement de genre .
- L'intégration d'un jugement reçu par le Tribunal de 1^{ère} instance (divorce, reconnaissance, adoption, ...)
- La déclaration d'acquisition de la nationalité belge.

Ces traitements sont basés sur les motifs légaux suivants :

- Ils sont nécessaires dans le cadre de l'exercice des missions de l'autorité publique.

Une partie de ces données est transmise à différentes autorités publiques, sous-traitants et autres organismes publics :

- Parquet
- Tribunaux
- Agence pour la Sureté de l'Etat
- L'Office des étrangers
- SPF Sécurité Sociale
- SPF Justice
- Pompes funèbres
- Avocats (dans le rôle de conseiller pour un tiers)
- Assureur
- Banque
- Parent au premier degré (même à toute personne munie d'une procuration).

Les sous-traitants n'utilisent ces données que pour réaliser les finalités décrites ci-dessus et uniquement sur instruction de l'administration communale de Ganshoren.

Vos données ne sont pas stockées hors de l'Union Européenne.

Le délai de conservation des données gérées par le service état civil peut varier en fonction de l'activité à laquelle elles se rapportent et peut, dans certains cas, aller de 5 ans à une durée indéterminée.

Quels sont vos droits ?

La loi vous autorise à :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données ;
- Demander une rectification de vos données ;
- Obtenir une copie des données ;
- Demander l'effacement des données, dans la mesure où il n'existe pas une obligation de les conserver ;
- Demander la suspension du traitement de vos données (sans effacement).

Pour exercer ces droits ou pour toute question/remarque concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données et/ou au Référent de l'administration communale de Ganshoren :

Par e-mail : dpo@ganshoren.brussels

Par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, à l'adresse de l'administration communale

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données :

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>